### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 21590526600213

POSTE COMPTABLE: 059512

M 14

# Compte administratif voté par nature

**BUDGET: SPECTACLES (3)** 

**ANNEE 2020** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Sommaire**

I - Vote du compte administratif	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
	Sans Objet
•	Sans Objet
·	Sans Objet
·	Sans Objet
	Sans Objet
·	Sans Objet
•	Sans Objet
	Sans Objet Sans Objet
•	Sans Objet
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Sans Objet
	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
• • •	Sans Objet
	Sans Objet
	Sans Objet
	Sans Objet
·	Sans Objet
·	Sans Objet
	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	0
C1.1 - Etat du personnel	8
	Sans Objet
	Sans Objet
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet
	Sans Objet
	Sans Objet
	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	-3
	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	10

#### VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX - SPECTACLES - CA - 2020

- (1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).
- (2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Chap.	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
/ Art. (1)	`,'	OUVERTS (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	125 205,00	69 007,46	0,00	0,00	56 197,54
60623	Alimentation	3 000,00	1 736,51	0,00	0,00	1 263,49
6068	Autres matières et fournitures	2 450,00	39,93	0,00	0,00	2 410,07
611	Contrats de prestations de services	50 013,89	44 546,04	0,00	0,00	5 467,85
6135	Locations mobilières	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	3 000,00	2 386,00	0,00	0,00	614,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	532,47	0,00	0,00	3 467,53
627	Services bancaires et assimilés	105,00	28,97	0,00	0,00	76,03
6288	Autres services extérieurs	41 986,11	5 237,35	0,00	0,00	36 748,76
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20 000,00	14 500,19	0,00	0,00	5 499,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	162 480,00	152 982,76	0,00	0,00	9 497,24
6331	Versement de transport	1 770,00	1 700,00	0,00	0,00	70,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00	428,00	0,00	0,00	22,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 585,00	1 419,09	0,00	0,00	165,91
64111	Rémunération principale titulaires	89 000,00	84 478,91	0,00	0,00	4 521,09
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 624,00	2 869,84	0,00	0,00	754,16
64118	Autres indemnités titulaires	24 099,00	21 138,09	0,00	0,00	2 960,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 400,00	13 135,00	0,00	0,00	265,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 000,00	27 263,03	0,00	0,00	736,97
6455	Cotisations pour assurance du personnel	552,00	550,80	0,00	0,00	1,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,38	0,00	0,00	8,62
65888	Autres	10,00	1,38	0,00	0,00	8,62
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	287 695,00	221 991,60	0,00	0,00	65 703,40
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
			•			
	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	287 695,00	221 991,60	0,00	0,00	65 703,40
(=	Total des dépenses réelles et d'ordre)					
	Pour information					
D 002	2 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

<sup>(2)</sup> Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

<sup>(4)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

<sup>(5)</sup> Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap. /	Libellé (1)	0	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
Art. (1)	·	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	1 300,00	1 963,20	0,00	0,00	-663,20
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 300,00	1 963,20	0,00	0,00	-663,20
70	Produits services, domaine et ventes div	60 000,00	14 985,19	0,00	0,00	45 014,81
7062	Redevances services à caractère culturel	60 000,00	14 985,19	0,00	0,00	45 014,81
74	Dotations et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7473	Participat° Départements	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
75	Autres produits de gestion courante	179 335,39	179 326,05	0,00	0,00	9,34
7588	Autres produits div. de gestion courante	179 335,39	179 326,05	0,00	0,00	9,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	441,60	0,00	0,00	-441,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	441,60	0,00	0,00	-441,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES REELLES	248 635,39	196 716,04	0,00	0,00	51 919,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3)	0,00	0,00			0,00
	(4)					
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
			-	-		
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Datal des recettes réelles et d'ordre)	248 635,39	196 716,04	0,00	0,00	51 919,35
R 002 Exc	Pour information sédent de fonctionnement reporté de N-1	39 059,61				

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

<sup>(3)</sup> Dont 776.

<sup>(4)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0.00		0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
<u> </u>		-			
то	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
		-			
D	Pour information 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

<sup>(2)</sup> Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
_	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE ONNEMENT	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

<sup>(2)</sup> Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – ANNEXES	11
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		PLOIS BUDGETAIRES	6 (3)	_	S POURVUS SUR	
(,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adj adm ppl 1 cl	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Agent de maitrise principal	C	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Animation	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année co

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : VOTES :

OTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation: 03/06/2021

Présenté par le maire (1), A Saint-Amand-les-Eaux, le 10/06/2021 le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Saint-Amand-les-Eaux, le 10/06/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALEXANDRE Corinne	
ATMANI Noura	
BOCQUET Alain	
BOUTELIER Dominique	
CASTELAIN Éric	
DA SILVA COLLIER Hélène	
DE NEVE Franc	
DELFERIERE VILLE Florence	
DELTOUR Antoine	
DEROEUX DUVIVIER Claudine	
DHOTE Ludovic	
DUFOUR Patrick	
FLORQUIN Guillaume	
FRANCOIS PARENT Thérèse	
GRASSO NOWAK Cécile	
GRIMAUX BIGEX Nathalie	
IOVINO LESAGE Danièle	
LECLERCQ David	
LEGRAIN Didier	
MAURISSE Bérengère	
MEFTOUH Hassane	

#### VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX - SPECTACLES - CA - 2020

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MONDINO Jean Marc	
OUTMAGHOUST Mounir	
PICART DERISBOURG Virginie	
PYNTE Éric	
RENAUD Éric	
ROUSSEL Fabien	
SZYMANSKI Nelly	
TEITE Pascale	
TOURNOIS VEAUX Christabel	
VAN GULCK Régis	
VANRUYMBEKE Frédéric	
WIART Sylvie	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le /06/2021, et de la publication le /06/2021 A Saint-Amand-les-Eaux, le

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.